



La centrale d'achat du SIFUREP, simplifier la gestion des cimetières, maîtriser les budgets

Le SIFUREP a créé une centrale d'achat pour simplifier la gestion des cimetières et aider les collectivités à maîtriser leurs dépenses en mutualisant les achats.

Marchés en cours d'exécution :

- Reprises administratives de sépultures ;
- Élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
- Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetières ;
- Nettoyage et entretien des cimetières ;
- Assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du patrimoine funéraire ;
- Accord-cadre pour l'entretien des espaces verts ;
- Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations d'aménagement des cimetières et de restauration du patrimoine funéraire.

Pourquoi adhérer à la centrale d'achat ?

Le SIFUREP accompagne les adhérents dans la réflexion, la réalisation des processus funéraires et l'exécution des marchés.

L'adhésion permet à la collectivité d'être déchargée de la passation des marchés et de bénéficier :

- de l'expertise funéraire, technique et juridique du SIFUREP ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- de la force d'un réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics ;
- de marchés « grands comptes » et adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit leur structure ou leur taille) ;
- d'une souplesse d'exécution dans l'utilisation des marchés.

Qui peut adhérer ?

Toute collectivité ou EPCI¹ (en particulier les syndicats intercommunaux de cimetières) d'Île-de-France peut adhérer à la centrale d'achat par simple délibération et signature de la convention d'adhésion.

L'adhésion à la centrale d'achat est indépendante de l'adhésion au SIFUREP.

De nouvelles consultations sont régulièrement lancées pour tenir compte des besoins exprimés par les collectivités nouvellement adhérentes.

Comité de suivi

Le SIFUREP a mis en place, avec les collectivités adhérentes, un comité de suivi dédié à la centrale d'achat.

Objectifs :

- identifier les nouveaux marchés à passer ;
- partager les retours d'expérience ;
- échanger sur la mutualisation des besoins en matière d'entretien des espaces verts, de gestion des déchets ou encore de gardiennage ;
- échanger sur les « bonnes pratiques » en matière funéraire ;
- suivre les évolutions sociales, patrimoniales, environnementales et législatives dans le domaine funéraire.

1. EPCI : établissement public de coopération intercommunale



Fonctionnement

LES RÔLES DES ADHÉRENTS ET DU SIFUREP

RÔLES	ADHÉRENT	SIFUREP
1. DÉFINITION DES BESOINS	<ul style="list-style-type: none"> Désigne un interlocuteur en charge du dossier Recense ses besoins dans le calendrier fourni par le SIFUREP 	<ul style="list-style-type: none"> Assiste les membres dans la définition de leurs besoins, centralise les besoins et organise les comités de suivi avec les adhérents volontaires
2. PASSATION DES MARCHÉS		<ul style="list-style-type: none"> Assure la sélection des cocontractants (commission d'appel d'offres, signature, transmission à la préfecture, notification des marchés) et informe l'adhérent de l'entrée en vigueur des marchés ou accords-cadres conclus pour son compte (transmission de la copie des marchés)
3. EXÉCUTION DU MARCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> Assure l'exécution des marchés en fonction des besoins exprimés 	<ul style="list-style-type: none"> Assiste l'adhérent dans l'exécution des marchés (juridique et technique), met à disposition un extranet dédié, réunit les comités de suivi avec les adhérents volontaires

